



délaissement enfants mineurs

Par **titibled**, le **03/01/2011** à **22:16**

A l'occasion d'un récent droit de garde, mon ex-mari, prétextant devoir travailler de nuit, a laissé mes 2 filles dormirent seules chez lui à 2 reprises. Je pense qu'il y a eu d'autres nuits où elles ont été livrées à elle-mêmes.

Il habite un quartier sensible, dans une tour "à problèmes".

Je suis très inquiète pour les prochaines gardes car je suis sûre que mes enfants sont soumises au secret par rapport à son rythme de travail et autres.

Dois-je entamer une procédure pour garantir la sécurité de mes enfants pendant toute leur durée de garde chez leur père. Est il possible de demander à la police de lui demander des renseignements concernant ses absences nocturnes durant les gardes de ses enfants.

Merci infiniment pour vos réponses.

Par **Laure11**, le **03/01/2011** à **22:28**

Quels âges ont vos filles.

Qui vous a dit qu'elles restaient seules la nuit ?

Par **titibled**, le **04/01/2011** à **10:32**

Bonjour, merci de votre attention. C'est elles qui me l'ont dit. Elles ont 15 et 12 ans. Elles ont dormi seules 2 nuits consécutives. Je ne serais pas étonnée qu'il y en ait eu d'autres avant, mais elles n'osent pas me le dire. Elles ne sont pas à l'abri d'un incident qui pourrait survenir dans leur étage ou autres à l'occasion de ses absences nocturnes. Pour info, ce quartier a fait l'objet de la une des actualités et de sujets de reportage plusieurs fois.

J'ai moi-même grandi et élevé mes enfants dans ces contextes malheureux. Mais je me suis battue pour sortir mes enfants de ce quartier. Aujourd'hui, nous vivons en pavillon au calme. Je m'inquiète seulement d'apprendre que cela se répète. Je compte lui en parler, mais je m'attends à ce qu'il impose à nos filles le secret total au sujet de ses absences nocturnes. C'est pourquoi je souhaitais savoir si il existe une procédure de demande de renseignement "judiciaire" ou autre qui m'assurerait qu'il assume son droit et devoir de garde avec bon sens. Merci encore pour votre attention. J'espère que vos conseils ne tarderont pas car je crois qu'il y a urgence dans l'éventualité d'une prochaine "récidive".